

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2021

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, BONNARD, LETOFFE, TASSIN, BEURDELEY, PASTOT, Mmes DRELA, MONFORT, VANDENBROM, FRETE, PIHAN GAUMET, DACQUIN, VANPEVENAGE, MM. PIAR, DROUET, SERVAIS, DAMIEN, JOLY, CUELLE, LEFEVRE, POTET, Monsieur GOBET qui représentait Monsieur BOURDON, Mmes FONTAINE, DAUMAS, GRANDJEAN, BALITOUT, BACONNAIS.

ETAIENT REPRESENTES Monsieur BONNETON qui avait donné pouvoir à Madame FRETE, Monsieur IBRAN qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Monsieur RICARD qui avait donné pouvoir à Madame DRELA.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal.

ABSENT EXCUSE : Monsieur DUBRENAT.

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme DRELA Geneviève.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 1^{er} juin 2021.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I Administration Générale

① Assemblée

1.1 Motion relative à l'évolution de la situation de la brigade de gendarmerie de Ribécourt-Dreslincourt

Monsieur LETOFFE rappelle que, lors de sa séance du 9 novembre 2020, le Conseil Communautaire a adopté une motion alertant les pouvoirs publics sur la dégradation de la situation de la brigade de gendarmerie de Ribécourt-Dreslincourt. Un projet de modification des horaires d'ouverture au public, auquel s'ajoutait une pénurie de moyens matériels et humains, suscitaient des craintes sur l'avenir de la présence des gendarmes sur ce territoire.

L'appel lancé est malheureusement resté « lettre morte ». Les dernières informations assombrissent encore davantage les perspectives. Ainsi les brigades de Ribécourt-Dreslincourt et Attichy seraient fermées les mardis, mercredis et jeudis et donc, désormais ouvertes seulement les lundis et vendredis. Sur la communauté de brigades qui compte également l'unité de Choisy-au-Bac, seule cette dernière demeurerait ouverte.

Dans ces conditions, nos concitoyens n'auraient, en cas d'urgence, que la possibilité de s'adresser à la brigade de Choisy-au-Bac et celle-ci devrait couvrir, à elle seule, le vaste territoire de trois brigades. Cela rend improbable la rapidité des interventions, a fortiori si plusieurs appels sont émis dans le même temps en plusieurs endroits de l'espace à couvrir.

La sécurité est une préoccupation majeure et l'État nous affirme vouloir en faire une priorité. De tels engagements semblent paradoxaux avec la mise en place de dispositifs qui réduisent la présence des gendarmes sur le terrain avec des effectifs insuffisants, des moyens matériels dégradés et des brigades fermées au public.

De même, il est question de revitaliser la présence des services publics en milieu rural et semi-urbain. Mais les plans de fermeture des perceptions et des bureaux de poste se poursuivent, complétés, désormais de celle des gendarmeries.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées demande aux pouvoirs publics de mettre en adéquation les promesses et les actes et, en l'espèce, de maintenir ouverte au public et en activité la brigade de gendarmerie de Ribécourt-Dreslincourt.

Au niveau Régional, ce dispositif est appelé DGE (Dispositif de Gestion d'Evènements).

Monsieur BEURDELEY précise que, de ce fait, les interventions se font par des gendarmes qui ne connaissent pas le territoire. On ne donne pas les moyens aux gendarmes de travailler correctement.

Monsieur DAMIEN demande si on peut demander une brigade à dimension humaine. La commune d'Attichy ne devrait pas intervenir sur notre territoire.

Monsieur LETOFFE rappelle qu'il y a plusieurs années, quand il a fallu accepter ce dispositif de trois bridages, seules 4 communes s'y sont opposées.

Monsieur BONNARD demande s'il ne faudrait pas « étayer » la motion on y intégrant les propos de Madame la Procureure lors de sa venue à la CC2V sur la montée inquiétante de la délinquance.

Monsieur LETOFFE explique que les gendarmes déployés pour lutter contre la drogue ou la délinquance ne sont pas ceux de la brigade de Ribécourt.

Monsieur SERVAIS propose d'alerter la presse sur cette situation.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, la motion.

Monsieur le Président précise qu'elle sera étayée par les éléments apportés par les conseillers communautaires.

1.2 Motion concernant le projet de fusion des lycées agricoles de Ribécourt-Dreslincourt et d'Airion

Monsieur LETOFFE informe l'assemblée que la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et l'autorité académique de l'enseignement agricole

ont annoncé leur projet de fusionner les établissements de Ribécourt-Dreslincourt et d'Airion près de Clermont-de-l'Oise.

Les personnels du lycée ribécourtois sont mobilisés contre cette proposition, dont ils craignent qu'elle aboutisse à une perte d'autonomie et à une réduction des moyens au prétexte de la mutualisation entre les deux structures.

Rien ne justifie cette fusion élaborée sans aucune concertation. Le lycée agricole de Ribécourt-Dreslincourt remplit pleinement sa mission. Il forme 250 élèves, parmi lesquels 130 apprentis et 120 lycéens, aux métiers d'horticulteurs, de paysagistes et d'élagueurs. Ils sont encadrés par 70 salariés. Des perspectives de développement s'offrent à cet établissement. La commune de Ribécourt-Dreslincourt est appelée à connaître un accroissement de sa population grâce à des projets d'urbanisme et de logements nouveaux. Les besoins de formation pour les jeunes s'en trouveront accrus.

L'heure n'est donc pas à une quelconque fusion mais au renforcement des capacités d'accueil du lycée agricole de Ribécourt-Dreslincourt.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées demande donc à la DRAAF et à l'autorité académique de l'enseignement agricole de renoncer à ce projet de fusion et de donner les moyens de son développement au lycée agricole de Ribécourt-Dreslincourt. Il sollicite, à cette fin, le soutien du Conseil Régional des Hauts-de-France.

Monsieur LETOFFE précise que, quand il y a fusion, il y a systématiquement des pertes d'emploi. La crainte est que cet établissement finisse par fermer. Aucun investissement n'a été fait pour l'internat depuis des années.

Il précise que, lors de la séance, le Conseil d'Administration a voté contre la fusion à 76%.

Il ne faut pas négliger que beaucoup de salariés ou employés communaux sur le territoire sont issus du lycée horticole.

Monsieur SERVAIS croit savoir que la Région était réticente à ce projet.

Monsieur LETOFFE lui indique, au contraire, que c'est la Région qui pousse à la fusion.

Monsieur SERVAIS voudrait que l'on axe plus cette motion sur la notion de territoire. C'est le territoire qui va perdre ce vivier, pas seulement la ville de Ribécourt. Toutes les communes sont concernées.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, la motion.

Monsieur le Président précise que la notion de territoire sera rajoutée dans le corps de la motion.

1.3 Point mobilité – Transfert de compétences

Monsieur le Président rappelle que le 29 mars 2021, le Conseil Communautaire s'est prononcé en faveur de la prise de compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM).

L'accord des 16 communes s'est exprimé par une décision favorable de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Depuis le 1^{er} juillet 2021, la CC2V est donc autorité organisatrice de la mobilité (AOM) sur son territoire.

Il est rappelé que la Région continuera d'organiser les services non urbains et scolaires sur son territoire et qu'il appartiendra désormais à la CC2V de définir un plan d'action sur le sujet selon le rythme qu'elle souhaite.

1.4 Demande d'adhésion au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO)

Monsieur le Président rappelle que le SMTCO permet de coordonner les réseaux de transport en commun dans l'Oise (trains régionaux, cars interurbains régionaux, bus urbains, transports à la demande). Les missions dévolues au SMTCO sont les suivantes :

- Coordonner les services de transports en commun organisés par les différentes autorités organisatrices de la mobilité (AOM), dans un but d'intermodalité (correspondances horaires optimales entre train / car / bus, continuité des réseaux dans l'intérêt des usagers) ;
- Assurer la mise en place et le fonctionnement d'une centrale d'informations voyageurs multimodale complétée d'une centrale de réservation pour les services de transport à la demande et d'une centrale de covoiturage (Oise Mobilité) ;
- Favoriser la création d'une tarification coordonnée et des titres de transports uniques ou unifiés, dans un souci de simplification pour l'utilisateur et de tarifs plus attractifs ;
- Subventionner la mise en place d'une offre complémentaire de transports collectifs (nouvelles dessertes, renforcement des fréquences) pour répondre aux besoins de déplacement des populations ;
- Agir pour le développement et la mise en œuvre des coopérations avec les régions, départements et communes limitrophes ou leurs établissements publics compétents en matière de transports collectif et de mobilité.

Seules les collectivités ou EPCI ayant la compétence « Mobilité » peuvent adhérer au SMTCO. Cette adhésion est gratuite.

Le syndicat mixte est géré par une assemblée délibérante : le comité syndical. Il est composé d'élus locaux représentant les collectivités locales et établissements publics intercommunaux adhérents.

Des instances consultatives sont prévues pour représenter les usagers, les transporteurs, les acteurs économiques et sociaux locaux par bassin de vie.

Chaque AOM reste compétente pour l'organisation des transports collectifs et de la mobilité relevant de son ressort territorial.

Dans le cadre de la compétence mobilité, il est proposé que la CC2V adhère au SMTCO et approuve les statuts.

Il convient de nommer un titulaire et un suppléant pour siéger au sein du comité syndical.

Après discussion, le Conseil Communautaire désigne, à l'unanimité pour siéger au sein du Comité Syndical, les conseillers communautaires, ci-dessous mentionnés :

Titulaire : Monsieur PASTOT Dominique
Suppléant : Monsieur BEURDELEY Daniel

Monsieur DE SMET précise que la délibération d'adhésion au SMTCO sera notifiée à chaque commune qui aura 3 mois pour statuer.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, l'adhésion au SMTCO et valide les statuts du syndicat.

1.5 Délégation de compétences en matière de transport scolaire

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1^{er} juillet 2021, la Communauté de Communes est devenue autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire.

La commune de RIBECOURT-DRESLINCOURT a mis en place un service de transport scolaire destiné aux écoles maternelles et primaires et souhaite conserver la gestion et l'organisation de ce service pour les habitants de sa commune.

Par conséquent, il est proposé que la CC2V délègue la compétence transport scolaire à la commune de Ribécourt-Dreslincourt et d'autoriser le Président à signer la convention fixant les modalités d'exercice de cette compétence.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de *déléguer la compétence transport scolaire à la commune de Ribécourt-Dreslincourt*, sur son ressort territorial et autorise Monsieur le Président à signer la convention fixant les modalités d'exercice de cette compétence.

1.6 Désignation de représentants à la Commission Locale de L'eau (CLE)

Monsieur le Président rappelle que lors du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020, il a été désigné quatre structures représentantes au sein de la CLE, à savoir :

- La Communauté de Communes des Deux Vallées
- La commune de Thourotte
- La commune de Ribécourt-Dreslincourt
- La commune de Chiry-Ourscamp

Il est aujourd'hui demandé de nommer nominativement des représentants au sein des trois communes et de l'EPCI.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de désigner les quatre représentants au sein de la CLE, à savoir :

Communauté de communes des Deux Vallées	Monsieur TASSIN
Commune de Thourotte	Monsieur CARVALHO
Commune de Ribécourt-Dreslincourt	Monsieur LETOFFE
Commune de Chiry-Ourscamp	Monsieur BONNARD

Monsieur DE SMET explique que cet organisme qui, aura vocation à se réunir environ deux fois par an, aura pour mission l'élaboration du SAGE ainsi que ses grandes orientations.

De plus, les quatre syndicats de rivières devraient fusionner début 2022, ce qui permettra au SMOM de gérer directement la partie GEMA.

II Aménagement du territoire

1.1 Signature de conventions pour l'entretien des espaces verts de la desserte industrielle

Monsieur PASTOT rappelle que la CC2V est propriétaire de la desserte industrielle de Ribécourt-Dreslincourt et doit en assurer la gestion des abords.

Un plan de gestion permettant d'assurer le maintien et le développement de la biodiversité a été élaboré par les services de la CC2V.

En raison de la superficie à traiter, des particularités du terrain et des moyens humains et techniques dont dispose la communauté de communes, ce plan de gestion se décompose en plusieurs volets :

- Gestion par les services techniques de la CC2V des abords directs de la voirie,
- Passage d'une épareuse sur les bas-côté, talus et digues,
- Fauche des prairies par un agriculteur,
- Création d'un verger partagé.

Il est donc proposé de passer deux conventions afin d'en assurer la bonne gestion :

- La première concerne la ville de Ribécourt-Dreslincourt. Afin de bénéficier des tarifs négociés avantageux pour le passage d'une épareuse, il est proposé que la ville intègre le linéaire de la desserte industrielle lors du passage du prestataire et refacture ensuite la CC2V. Entre deux et trois passages seraient organisés chaque année pour un montant estimé à 2 000 euros TTC par passage.
- La seconde concerne un exploitant agricole l'EARL COURBOIN représentée par Monsieur François COURBOIN. Elle consiste à autoriser deux fauchages, un début juillet et un autre entre septembre et novembre si cela est nécessaire. L'exploitant ne doit pas utiliser de produits phytosanitaires et de fertilisants. Cette convention est établie à titre gratuit pour une durée d'un an renouvelable. Les terrains concernés ont une superficie d'environ 19 900 m².

Enfin, un projet devrait voir le jour à l'automne.

Sur la base du travail réalisé par un stagiaire du service Environnement et les préconisations du CAUE de l'Oise, il s'agira d'agréments une parcelle de la desserte industrielle d'un verger et de haies paysagères.

Le site serait aménagé de façon à favoriser l'accessibilité du public, le renforcement de la biodiversité, l'entretien et la gestion écologique du site.

Ce travail serait mené par la CC2V avec le concours des services de la ville de Ribécourt-Dreslincourt. Il fera l'objet d'une présentation lors d'un prochain Conseil Communautaire.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer les deux conventions et tous documents se rapportant à l'entretien des abords de la desserte industrielle de Ribécourt-Dreslincourt.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de signer une convention avec la ville de Ribécourt Dreslincourt.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de signer une convention avec l'EARL COURBOIN.

III Environnement

1.2 Présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers assimilés

Monsieur TASSIN précise que, malgré les mesures sanitaires gouvernementales mises en place sur l'année 2020 en réponse à la pandémie de Covid-19 en France, le bilan technique et financier du service est bon.

Plusieurs faits marquants sont à retenir :

- ✓ La maîtrise des tonnages et des coûts du service malgré la crise sanitaire ;
- ✓ Le renouvellement de trois marchés (Fourniture de bacs / Traitement des OMR et des encombrants / Valorisation des déchets végétaux) ;
- ✓ Le remplacement progressif des points d'apports volontaires pour le verre (5 PAV/an) ;

Grâce aux efforts de tous, la production des déchets ménagers et assimilés ainsi que le budget n'ont pas augmenté par rapport à l'année 2019.

La quantité de déchets valorisés est restée stable.

Concernant les perspectives pour l'année 2021 :

- il a été mis en place en début d'année la collecte des encombrants sur rendez-vous.
- les services travaillent sur la mise en place d'un kit de communication pour les nouveaux habitants.
- une étude pour la gestion des biodéchets va être lancée.

Il est demandé aux conseillers communautaires d'approuver le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Monsieur TASSIN tient à remercier et féliciter les agents et nos partenaires pour avoir maintenu un service de qualité pendant cette crise sanitaire.

Monsieur SERVAIS précise que beaucoup d'habitants trouvent le calendrier de collecte trop compliqué et redemandent l'ancienne version.

Monsieur le Président est conscient que cette nouvelle situation peut perturber les habitants mais s'est une habitude à prendre.

Madame DRELA voudrait remercier Monsieur TINGAUD pour son aide suite à un incident avec Gurdebeke pour un candélabre détruit sur la commune.

Monsieur le Président souhaite revenir sur le ramassage des encombrants. Il rappelle que lors de l'appel à Gurdebeke, il convient de lister tous les matériaux qui seront déposés dehors. Ne sont notamment ramassés que les objets qui ne peuvent être transportés dans une voiture.

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le rapport annuel 2020.

1.3 Signature d'un nouveau contrat pour la collecte et le traitement des consommables d'impression usagés en déchetteries avec l'entreprise PRINTERREA

Monsieur TASSIN explique que Printerrea est une entreprise adaptée spécialisée dans la remanufacturation des consommables d'impression.

Elle propose à la CC2V de signer un nouveau contrat de collecte et de valorisation de tous les consommables d'impressions usagés pour une durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Elle remplacerait la convention mise en place en 2017 avec l'entreprise Collectors.

Contrairement à la précédente convention qui se faisait à titre gratuit, ce nouveau contrat inclut un tarif de rachat des cartouches à têtes d'impressions remanufacturables (actuellement à 2000€/tonne).

De plus, Printerrea s'engage à reverser à l'association « le rire médecin » 50% du montant que celui verse à la collectivité pour les consommables éligibles à une valorisation financière.

Il est demandé aux conseillers communautaires d'autoriser le Président à signer le contrat pour la collecte et la valorisation des consommables d'impression usagés proposé par l'entreprise Printerrea ainsi que tous documents s'y rapportant.

Monsieur le Président se demande s'il ne serait pas judicieux de prévoir une deuxième personne à la déchetterie pour assurer la surveillance et la sécurité du personnel.

Madame FONTAINE trouve qu'il y a un manque de visibilité en sortant de la déchetterie de Thourotte. Il faudrait couper les thuyas qui cachent la vision.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à signer le contrat pour la collecte et la valorisation des consommables d'impression usagés proposé par l'entreprise Printerrea.

IV Questions diverses

Madame BACONNAIS explique que la ville de Compiègne voudrait organiser un salon des métiers du fluvial en octobre 2021 et demande l'accompagnement de la Cité des Bateliers pour organiser cet événement.

Cet événement s'adressera à des élèves des établissements scolaires des quartiers prioritaires de la ville de Compiègne.

- La ville de Compiègne s'occuperait de la location des salles et du matériel, de l'organisation du planning des écoles et de la communication,
- La Cité s'occuperait de contacter les spécialistes du secteur fluvial, d'organiser une visite du salon en 2h pour une classe et une croisière d'1h30 sur l'Escapade pour la deuxième partie de la journée.

La ville prendrait financièrement en charge la partie croisières (pour l'OT) et la partie concernant le temps de travail de la Cité dans l'organisation du salon.

Il est proposé de signer une convention de partenariat entre la ville de Compiègne et la CC2V pour que la Cité des Bateliers puisse être partenaire sur cet aspect de l'organisation du salon.

Mme BACONNAIS informe également le Conseil Communautaire qu'un ultra-trail sera organisé en avril 2022 dans le cadre du Musée territoire 14-18. En lien avec les services de la CC2V, il est préparé par l'association de Thiescourt qui a créé la course "La 14-18".

Cet événement prendra son départ sur le Pays des Sources et passera par une grande partie des communes de la CC2V. C'est pourquoi, à l'automne, une réunion d'information et de concertation sera organisée par la CC2V auprès des communes concernées afin de présenter le tracé de la course et de voir comment nos communes pourraient être impliquées dans cet événement.

Séance levée à 20h00.